Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC - ROUSSILLON
MONTPELLIER - I6, rue de la République - Tél. 72.58.72

3ème Année - - - - - - - - - - - - - - - No - - - - - - - - - - - -



I3
Première édition régionale n° 7

27 Avril I955

INFORMATIONS

Zones I - II - III

TEIGNE DU CERISIER

Ce parasite a occasionné des dégâts importants en de nombreuses situations. Les arboriculteurs ne se sont malheureusement pas aperçus de l'apparition des jeunes chenilles; aussi les traitements qui seront appliqués n'auront aucun effet immédiat. Ils sont cependant indispensables pour limiter les pullulations l'année prochaine.

Pulvériser un insecticide organique à base de D.D.T. ou de Parathion.

LYDA DU PECHER

Les"chenilles" de cet insecte sont observées dans diverses pêcheraies. Pulvériser une bouillie au D.D.T. ou au Parathion.

CRIOCERE DE L'ASPERGE

On luttera efficacement contre ce coléoptère en poudrant ou en pulvérisant du D.D.T.

OIDIUM DE L'ABRICOTIER

Dans les plantations non traitées à ce jour on observe de nombreuses taches sur fruit.

Il convient de lutter en pulvérisant :
- soit du soufre micronisé
- soit du soufre dispersé.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,

P. BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

P83

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon,16 rue de la République,Montpellier.Le Gérant:R.BERTRAND.Autor.du23/I/53.